

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 23 octobre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : /

**OBJET : ATL - Plan d'actions 2025-2026 et rapport d'activités 2024-2025 -
INFORMATION**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire modifié par le Décret du 26 mars 2009 et plus particulièrement l'article 11/1 § 1^{er} qui invite la coordination ATL à informer le Conseil communal du plan d'action et du rapport d'activité de la Commission Communale de l'Accueil ;

Vu l'Arrêté du 3 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du Décret du 3 juillet 2003 susmentionné ;

Considérant la réunion de la Commission Communale de l'Accueil du 16 septembre 2025 validant le plan d'action 2025-2026 et le rapport d'activités 2024-2025 du secteur ATL ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide à l'unanimité ;

Article unique : D'informer le Conseil communal des contenus du rapport d'activités 2024-2025 et du plan d'actions 2025-2026 du secteur Accueil Temps Libre (ATL).

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina Kowalska

Isabelle LIEGEOIS